



# Commune de Vérossaz

## Comptes 2024 – Message introductif

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, nous vous soumettons à votre examen et à votre approbation les comptes 2024 tels que contrôlés par la Fiduciaire Nofival et acceptés par le Conseil communal le 26 mai 2025.

### Compte de fonctionnement

---

Le compte de fonctionnement de la Municipalité dégage une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 390'366.39 (budget 2024 CHF 450'252.-).

Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 45'274.82 (budget 2024 CHF 56'822.-).

La fortune de la Commune se monte au 31.12.2024 à CHF 4'679'332.55.

La situation financière de la Commune peut être considérée comme saine, vu que l'endettement net par habitant, bien qu'ayant augmenté de CHF 254.- à CHF 592.- par habitant, reste faible.

Les éléments significatifs influençant les comptes 2024 par rapport aux comptes 2023 et au budget 2024 sont les suivants :

#### 0 - Administration générale

022.3010.00 - Le traitement du personnel administratif a augmenté de CHF 160'500.- (budget 2024) à CHF 180'440.83 en partie suite à l'engagement de personnel temporaire pour pallier l'absence d'un membre du personnel.

022.3050-3055 – Les cotisations patronales sont conformes au budget 2024.

022.3132.02 – Afin de rattraper un retard pris dans la comptabilité en 2024, nous avons mandaté des externes en 2025 et avons mis une provision de CHF 35'000.- dans les comptes 2024 (budget 2024 CHF 1'000.-).

022.4451.00 – Le dividende des actions Genedis SA est de CHF 13'050.- (budget 2024 CHF 6'000.- et comptes 2023 CHF 5'800.-).

#### 1 - Sécurité publique

111.3612.01 - Les frais de police s'élèvent à CHF 67'350.- pour 2024, ce qui correspond à l'augmentation prévue dans notre contrat avec la commune de Monthey (en 2023 CHF 50'000.-).

122.3132.06 – Les honoraires des curateurs ont augmenté en 2024 de CHF 3'470.50 à CHF 15'091.20. Cette augmentation est principalement due à notre participation au déficit du Service Officiel de la curatelle de 2015 à 2024, facturée par la commune de St-Maurice, répartie sur 8 ans, de 2024 à 2031 de CHF 8'226.30.

#### 2 - Enseignement et formation

212.3104.00 – La fourniture de matériel scolaire (CHF 22'371.24) est en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 17'000.-), mais en adéquation par rapport aux comptes 2023.

212.3130.06 – Les frais pour les activités sportives et culturelles (CHF 32'906.70) sont en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 27'350.-), mais légèrement inférieurs aux comptes 2023 (CHF 35'212.50).

212.3631.01 – Le traitement des degrés primaires (CHF 357'487.80) est en hausse par rapport aux comptes 2023 (CHF 265'402.50) et par rapport au budget 2024 (CHF 325'000.-). La différence est partiellement due à un solde 2023, reçue après le bouclage des comptes 2023, d'un montant de CHF 37'447.80.

213.3130.07 - Les frais de transports des élèves du cycle d'orientation (CHF 37'556.50) sont supérieurs aux comptes 2023 et au budget 2024, car ils ont été calculés de janvier 2024 à juin 2025 (3 semestres).

213.3612.00 – Les frais d'écolage versés pour les élèves au cycle d'orientation se monte à CHF 174'766.- (budget 2024 CHF 190'000.-) et est légèrement supérieur aux comptes 2023 de CHF 166'496.50.

213.3631.00 – Le traitement du degré secondaire (CO) est de CHF 146'015.30 et supérieur au budget (CHF 130'000.-). En effet, le nombre des élèves a augmenté. Dans les comptes 2023, ce poste s'élevait à CHF 129'921.-.

### **3 - Culture, loisirs et culte**

329.3636.00 – Nous avons augmenté les subventions aux sociétés locales ce qui engendre une hausse pour 2024 à CHF 9'000.-, contre CHF 1'950.- en 2023.

341.3144.02 – Les frais d'entretien de la salle de Chétillon (ancienne cantine) et du terrain ont augmenté. Pour 2024, la totalité des frais s'élevaient à CHF 24'109.55 contre CHF 13'822.70 pour 2023.

Nous avons changé la porte d'entrée de la salle pour un montant de CHF 9'987.65. Nous avons eu des frais d'entretien de terrain pour CHF 12'480.15, en 2023, ces frais s'élevaient à CHF 10'457.60.

342.3141.01 – Les frais d'entretien des chemins pédestres (CHF 20'522.30) sont supérieurs par rapport au budget 2024 (CHF 5'000.-). En effet depuis 2023, nous avons désormais mandaté le Triage forestier pour l'entretien des chemins qui mènent à Mex, pour un montant de CHF 5'440.-, les autres chemins pédestres sont toujours entretenus par M. Cardoso. Nous avons eu des frais pour l'étude d'un pont suspendu, afin de supprimer les 2 passerelles qui sont régulièrement emportées lors des orages, ces frais se sont élevés à CHF 7'253.95.

### **4 - Santé**

412.3632.08 - L'annuité payée au home St-Jacques se monte à CHF 22'076.-, en adéquation avec le budget 2024.

412.3634.02 - Notre participation aux soins pour les résidents dans les EMS s'élève à CHF 44'300.35, en légère baisse par rapport à 2023 (CHF 48'386.30), ce qui reflète la diminution du nombre de résidents de Vérossaz.

421.3632.07 - Notre participation aux frais du CMS de CHF 55'390.75 est inférieur au budget 2024 (CHF 62'000.-) et également aux comptes 2023.

433.3637.00 - Notre participation de CHF 18'034.60 pour les frais dentaires scolaires est en baisse (CHF 21'338.15 en 2023) mais supérieure au budget 2024 (CHF 15'000.-).

422.3116.00 – En 2024, nous avons effectué 2 séances de formation de 1<sup>er</sup> secours (CHF 960.- le cours), car en 2023, nous n'avons pas effectué de formation, c'est pour cela que nous avons une augmentation dans ce poste (comptes 2024 CHF 2'310.- / comptes 2023 CHF 300.-).

### **5 - Prévoyance sociale**

523.3631.10 – Notre participation aux institutions sociales (homes) s'élèvent à CHF 104'193.15 pour 2024. Ces frais sont en hausse par rapport au budget 2024 (CHF 92'600.-) et aux comptes 2023 (CHF 86'687.96).

532.3631.09 - Les prestations complémentaires AVS ont augmenté en 2024 à CHF 50'570.30 (Budget 2024 CHF 43'500.- et comptes 2023 CHF 46'554.26).

545 – Les frais de notre UAPE s'élèvent à CHF 28'639.90 (frais nets - participation des parents et subventions déduites)

545.3636.05 – Notre participation aux frais de la garderie Les Moussaillons de Massongex et à l'APAC s'élève à CHF 73'258.42, suite à l'augmentation d'enfants allant à Massongex (comptes 2023 CHF 66'455.05).

572 – L'aide sociale (subvention cantonale déduite) se monte à CHF 57'234.61, supérieure au budget 2024 (CHF 48'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 37'167.51).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

### **6 – Trafic**

613.3141.04 – L'entretien des routes cantonales à l'intérieur de la localité se monte à CHF 17'880.50, supérieur au budget 2024 (CHF 8'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 6'815.95).

613.3631.14 – Notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales s'élève à CHF 108'027.65, inférieure au budget 2024 (CHF 160'000.-) mais supérieure aux comptes 2023 (CHF 74'693.70)

615.3010.00 - Suite à divers mandats donnés à M. Fabrice Coutaz, les salaires relatifs à ce dicastère ont augmenté à CHF 49'846.95 (comptes 2023 CHF 43'739.05).

615.3101.02 – Suite à la décision de rembourser les frais de trajets des employés TP, les frais « machines et entretiens divers » ont augmenté à CHF 9'816.74 (budget 2024 CHF 4'000.- et comptes 2023 CHF 3'722.30).

615.3120.03 – La consommation électrique relative à l'éclairage public a diminué à CHF 7'499.75 (budget 2024 CHF 12'600.- et comptes 2023 CHF 10'951.25).

615.3130.11 – Les frais de déneigement et salage sont de CHF 64'726.20 contre CHF 52'977.95 en 2023 (budget 2024 CHF 45'000.-).

615.3141.05 – Afin d'améliorer l'entretien des routes forestières, nous avons mandaté le Triage forestier pour le nettoyage et les élagages et l'entreprise Morisod Philippe pour le curage des renvois d'eau, ce qui implique une augmentation à CHF 35'628.25 pour 2024 (budget 2024 CHF 20'000.- et comptes 2023 CHF 12'717.80).

629.3632.16 – Notre participation aux frais d'étude du téléphérique St-Maurice-Vérossaz s'élève à CHF 3'659.40.

### **7 - Protection et aménagement du territoire**

#### **Eau potable :**

710.3143.01 – Des travaux d'entretien de notre réseau d'eau se sont élevés à CHF 38'929.68, supérieurs au budget 2024 prévu de CHF 17'300.-, mais largement inférieurs aux comptes 2023 (CHF 107'218.35).

710.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 128'130.83 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds eau potable » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 - déficit CHF 112'400.-).

#### **Eaux usées :**

720.3143.01 – En plus des curages de grilles et entretiens habituels, nous avons effectué le curage de la Poya. Ce qui implique une augmentation de ce poste à CHF 24'163.06 (budget 2024 CHF 8'000.- et comptes 2023 CHF 15'045.05).

720.3510.00 - Le solde de ce service bénéficiaire de CHF 2'812.31 est transféré au compte « Attributions au Fonds eaux usées » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 – bénéfice CHF 16'540.-).

720.3632.10 – Les frais d'exploitation des Step de Daviaz et Lavey ont augmenté à CHF 76'213.05 (budget 2024 69'800.- et comptes 2023 CHF 62'929.40). La commune de Massongex nous a facturé CHF 16'979.65 pour notre participation à la mise en séparatif de Daviaz (concernant les habitants de Véseaud), ce qui implique une augmentation de ce poste. La facture 2024 d'exploitation de la Step de Daviaz ne nous est pas parvenue à temps pour les comptes 2024 et sera comptabilisée en 2025. Les frais de la Step de Lavey sont stables en 2024.

#### **Gestion des déchets :**

730.4510.00 - Le solde de ce service déficitaire de CHF 1'142.81 est transféré au compte « Prélèvement sur Fonds gestion des déchets » au 31 décembre 2024 afin d'autofinancer ce service (budget 2024 – bénéfice CHF 3'330.-).

#### **Correction des eaux :**

741.3142.01 – Nous avons effectué divers travaux d'entretien des fontaines pour un montant de CHF 22'164.85 (budget 2024 CHF 6'600.- et comptes 2023 CHF 1'943.55).

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

#### **Aménagement du territoire :**

790.4210.03 – Les taxes pour autorisation de construire s'élèvent à CHF 45'355.- (budget 2024 CHF 30'000.- et comptes 2023 CHF 9'365.40)

Les autres postes sont en adéquation avec le budget 2024.

### **8 – Economie publique**

812.3660.70 – L'amortissement à 100% de notre participation à la construction du monorail de l'alpage du Véla s'élève à CHF 57'162.- (budget CHF 53'000.-)

Les autres montant sont en adéquation avec notre budget 2024.

### **9 - Finances et Impôts**

910.3181.00 – Les montants passés en non-valeur et les pertes fiscales 2024 s'élèvent à CHF 9'471.70. Ce montant est inférieur au budget 2024 (CHF 20'000.-) et aux comptes 2023 (CHF 26'195.45).

D'une manière générale, les impôts sont supérieurs au budget 2024.

910.4000-4008.00 - Les impôts directs (impôts sur le revenu, la fortune, personnel et à la source) des personnes physiques se montent à CHF 2'006'293.63 (budget 2024 CHF 1'964'000.-).

910.4021.00 - Les impôts fonciers des pers. physiques se montent à CHF 93'213.30 (budget 2024 CHF 98'000.-).

910.4022.00 - Les impôts sur les prestations en capital se montent à CHF 122'532.- (budget 2024 CHF 40'000.-)

910.4022.01 - Les impôts sur les gains immobiliers se montent à CHF 2'949.95 (budget 2024 CHF 30'000.-)

910.4023.00 - Les droits de mutation se montent à CHF 31'508.65 (budget 2024 CHF 32'000.-).

911 - Les impôts des personnes morales se montent à CHF 74'436.15 (budget 2024 CHF 66'000.-).

930.462 - Nous avons reçu CHF 576'120.- de péréquation financière en 2024 qui se répartit comme suit :

- Fonds de péréquation des ressources – CHF 490'055.-
- Fonds de compensation des charges – CHF 63'054.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 23'011.-

Ils sont supérieurs au budget 2024 (CHF 559'307.-) et mais inférieurs aux comptes 2024 (CHF 635'947.-).

961.4401.00 - Nous avons encaissé CHF 14'525.40 d'intérêts de retard en 2024 (budget CHF 9'000.-).

Les autres montants sont en adéquation par rapport au budget 2024.

## **Compte des investissements**

---

**Les investissements 2024 s'élèvent à CHF 932'524.80**, le budget 2024 était de CHF 993'000.-.

Voici le détail des investissements 2024 :

- CHF 132'610.70 - Rénovation du bâtiment scolaire (concept protection incendie, problème d'étanchéité, peinture)
- CHF 41'338.40 - Réfection réseau routier (solde 30 km/h et réfection trottoir école)
- CHF 228'825.00 - Réfection routes forestières (intempéries 2023)
- CHF 101'704.65 – Entretien réseau d'eau (divers honoraires – réparation fuites – entretien divers)
- CHF 20'764.87 – Réfection conduites réseau distribution (honoraires et divers travaux)
- CHF 203'519.15 – Réfection conduites réseau d'adduction (conduites Chalabagne-Orsex et Orsex-Planuet)
- CHF 37'045.28 – PGEE, Futurostep et réseau d'égouts (divers honoraires et curage Poya)
- CHF 500.00 - Participations aux collectivités publiques (achat de 5 actions Satom SA)
- CHF 83'676.25 – Réfection des torrents (intempéries 2023)
- CHF 25'378.50 - Aménagement du territoire – PAZ/RCCZ
- CHF 57'162.00 – Participation communale pour le monorail « Alpage du Véla »

**Les recettes des investissements s'élèvent à CHF 233'943.45**, le budget 2024 était de CHF 234'000.-.

- CHF 108'344.35 – Subvention cantonale routes forestières (intempéries 2023)
- CHF 83'854.65 - Encaissement des taxes de raccordement eau et égouts
- CHF 67'424.45 - Subvention cantonale entretien des torrents (intempéries 2023)
- CHF 19'320.00 - Subvention cantonale assainissement des buttes du stand de tir Chavanne (CHF 63'320.- ./ provision 2023 de CHF 44'000.-)
- (CHF 45'000.-) **Annulation** provision subvention privés et société de tir pour l'assainissement des buttes du stand de tir de Chavanne.

**Les investissements nets s'élèvent à CHF 698'581.35.**

## Amortissements 2024

Le conseil communal a adopté les principes MCH2 pour la présentation et la tenue des comptes en date du 8 novembre 2021, selon le détail suivant :

- La limite des dépenses fonctionnement/investissement est de CHF 15'000.-
- Le taux d'amortissement minimum, soit ;
  - o 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux GC (génie civil)
  - o 8 % bâtiments
  - o 35 % biens meubles du PA (patrimoine administratif)
  - o 50 % autres immobilisations, logiciel du PA, licences
  - o 100 % subvention d'investissement
- Les actifs et passifs de régularisation sont à passer à partir de CHF 0.-

Les principes y relatifs sont annexés aux comptes annuels.

## Résultats 2024

La Commune boucle les comptes 2024 avec une insuffisance de financement de CHF 308'214.96. Le budget 2024 prévoyait une insuffisance de CHF 308'748.-.

La dette par habitant passe de CHF 254.- à CHF 592.-, soit un endettement faible.

Le degré d'autofinancement est de 55.88 %, considéré comme « récession ».

La dette brute en % des revenus courants est de 85.29 %, considérée comme « bonne ».

Vous trouverez l'évolution des indicateurs financiers en page 29 du présent fascicule.

## Conclusion

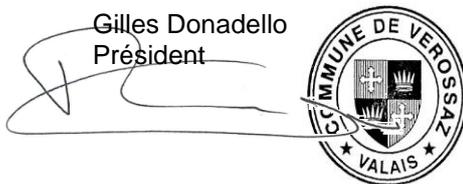
**Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la Municipalité ont été approuvés par le Conseil Communal lors de sa séance du 26 mai 2025.** Le détail des comptes est à disposition au bureau communal.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2024 qui vous seront soumis pour approbation, ainsi que sur l'activité de l'Administration communale en général.

**Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les comptes 2024 de la Municipalité tels que présentés.**

L'Administration communale / 27 mai 2025 / mm

Gilles Donadello  
Président



e.r. Mireille Morisod  
Caissière-substitut

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Morisod', written over a grid pattern.